

ALGER

Alger républicain

Extrait du Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Arbitraire-et-repression-a-La.html>

Arbitraire et répression à La Poste : témoignage de Tarek AMAR-KHODJA chargé de la communication du Syndicat Autonome des Postiers que le gouvernement refuse de

Date de mise en ligne : dimanche 18 janvier 2015

Description :

reconnaître

Beaucoup de choses sont à dénoncer dans les conditions de travail des postiers. Les menaces, le harcèlement moral, les intimidations, constituent le quotidien des postiers.

- Lutttes sociales en Algérie -

[...]

« Le 7 juillet dernier nous avons organisé un arrêt de travail de 8h à 10h en solidarité avec un camarade licencié pour une faute qu'il n'a pas commise. Il a été victime d'un abus de confiance par un collègue qui a effectué un retrait frauduleux. Une heure et demie après l'arrêt de travail, le directeur de l'audit au niveau de la direction générale s'est déplacé au bureau de poste où je travaille, accompagné du directeur régional d'Algérie Poste Alger et d'un vérificateur. Ils me

convoquent dans le bureau du receveur pour me faire subir un interrogatoire. Dès le début, le directeur de l'audit menace de me « briser ».

Correspondance particulière

In Alger républicain

Edition spéciale 20 décembre 2014

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

« Le 7 juillet dernier nous avons organisé un arrêt de travail de 8h à 10h en solidarité avec un camarade licencié pour une faute qu'il n'a pas commise. Il a été victime d'un abus de confiance par un collègue qui a effectué un retrait frauduleux. Une heure et demie après l'arrêt de travail, le directeur de l'audit au niveau de la direction générale s'est déplacé au bureau de poste où je travaille, accompagné du directeur régional d'Algérie Poste Alger et d'un vérificateur. Ils me convoquent dans le bureau du receveur pour me faire subir un interrogatoire. Dès le début, le directeur de l'audit menace de me « briser ». Je l'invite à mesurer ses paroles. Comme il persiste dans son attitude, je quitte le bureau. Une heure après, le receveur m'informe que je suis convoqué le lendemain à 9h avec lui au bureau du directeur de l'Unité régionale. Je réclame une convocation en bonne et due forme. Je la reçois le jour suivant à mon arrivée au bureau. A 9h30 nous nous retrouvons au bureau du directeur de l'Unité régionale. Nous sommes accueillis par une commission composée du directeur de l'audit, du directeur de l'Unité régionale et d'un vérificateur. Ils me présentent un questionnaire dans lequel je suis traité d'instigateur de l'arrêt du travail. Je réfute leur accusation, le communiqué ayant été signé par l'ensemble des travailleurs. Ils me présentent un deuxième questionnaire qui concerne mon activité syndicale, en relation avec un article du journal d'El Khabar.

Je demande à la commission de me donner du temps pour répondre à leur questionnaire. Je le prends avec moi pour le remplir à la maison. Le lendemain, vers 9h30 du matin, à la remise du questionnaire, la même commission m'attend pour me faire subir un nouvel et long interrogatoire. Le questionnaire est centré sur mes activités syndicales pour déterminer mon implication personnelle dans l'arrêt de travail observé l'avant-veille ainsi que dans les articles publiés par la presse. Je soutiens que mes activités syndicales ne peuvent pas faire l'objet de cette discussion et je me refuse à répondre aux questions les concernant. Je réponds alors par « non » à toutes les questions portant sur ce sujet. Le jour suivant, en rentrant au travail, je reçois une décision de suspension avec neuf motifs tels que : entrave au droit au travail, atteinte aux intérêts moraux et matériels de l'entreprise, déclaration à un organe de presse, etc. Le jour d'après je suis convoqué pour comparaître le 17 juillet à 14h devant la commission de discipline. Je demande à être accompagné de Mourad NEKACHE président du Syndicat Autonome des Postiers.

Comme prévu, nous nous présentons le jour dit devant la commission de discipline. Nous démontrons que tous les motifs retenus contre moi ne reposent sur aucune vérité. Le directeur de l'Unité a lui-même reconnu que je suis un bon élément, que je n'ai jamais créé de problèmes, que j'ai toujours accompli mon travail correctement. Il m'est même arrivé de payer de ma poche pour régler des problèmes. Malgré tout cela, je reçois, trois jours après, le 20, une décision de licenciement qui ne porte aucun motif.

J'ai présenté un recours auprès de la commission. L'administration d'Algérie Poste devait me donner une réponse au plus tard trois mois après son dépôt. Le délai expire sans que je ne reçoive aucune réponse. Conformément à la loi, j'ai alors déposé une plainte auprès de l'inspection du Travail. Je suis convoqué pour la première séance de conciliation ce 22 décembre à 9h.

Il faut savoir que d'autres camarades de travail ont été eux aussi arbitrairement licenciés. Parmi eux, Mourad NEKACHE qui m'avait accompagné à la commission de discipline. Le 20 août, il avait assisté à une conférence de presse au sujet de la non remise depuis deux ans par le ministère de l'Intérieur du récépissé de dépôt du dossier de constitution de notre syndicat. Le lendemain matin de cette conférence, il est interpellé en rentrant au bureau de poste où il travaille par une commission d'enquête venue spécialement lui demander des explications sur son absence de la veille. Le vrai motif de cette descente inhabituelle est évident : sa participation à la conférence la presse. Il est ensuite suspendu de son poste de travail pour des motifs qui ne tiennent pas debout. Il s'était présenté comme prévu à 14h devant la commission de discipline. Le directeur de l'Unité régionale n'arrive qu'à 15h. Il a intimé aux autres membres de la commission l'ordre de faire vite, « *parce qu'il n'avait de temps* ». Mourad NEKACHE lui objecte qu'il avait quant à lui tout son temps : « *Je suis ici pour me défendre* ». Pour faire plaisir au directeur, la commission décide de reporter la séance à une date ultérieure. Cette séance n'aura pas lieu. Il reçoit quelques jours après la décision de licenciement sans être passé devant la commission de discipline.

Comme je l'ai déjà signalé, nos cas ne sont pas isolés : Bilal BENYACOUB, recruté dans le cadre de « l'emploi jeune » dans un bureau de poste est licencié. Sa « faute » : il avait participé à un rassemblement des postiers.

Il existe d'autres cas de sanctions, mais les concernés ne veulent pas les dénoncer par peur d'être licenciés. Par respect de leur décision je ne les citerai pas.

Beaucoup de choses sont à dénoncer dans les conditions de travail des postiers. Les menaces, le harcèlement moral, les intimidations, constituent le quotidien des postiers. Au mois de mars un inspecteur envoyé par la direction vient me demander en présence du receveur de notre poste si je suis bien Tarek AMAR-KHODJA. Ma réponse affirmative ne le convainc pas. Il me demande d'exhiber ma carte d'identité. Etonné je fais appel au receveur pour le confirmer. Il n'en démord pas. « *Tarek AMAR-KHODJA, est-ce réellement vous ou non ?* » Quelle explication peut-on donner à ce type de comportement quand c'est celui d'un inspecteur, si ce n'est que de l'intimidation ? »

Correspondance particulière

In Alger républicain

Edition spéciale 20 décembre 2014